



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération Départ après la 20 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
4 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
5 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
11 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
18 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
20 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
23 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
24 ENTRELACS	T Claire COCHET	
25 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
26 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
28 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
30 MERY	T Nathalie FONTAINE	
31 MERY	T Stéphane ROULET	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
34 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
35 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
36 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
37 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
38 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
40 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
41 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
43 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
44 VOGLANS	T Martine BERNON	
45 VOGLANS	T Yves MERCIER	Arrivé après la 5 ^{ème} délibération

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marina FERRARI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 septembre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et xx projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 septembre 2022 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 42 présents et 45 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2022
Exécutoire le : 27 SEP. 2022
Publiée le : 27 SEP. 2022
Visée le : 27 SEP. 2022

FINANCES **AP/CP032 – Réhabilitation des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz** **– Révision n°3**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz, sur la commune d'Aix-les-Bains, composée de 3 gymnases.

Le projet consiste à remplacer les toitures vétustes des gymnases G1 et G2 qui prennent l'eau et qui ne sont pas isolées. De plus, il est prévu de renforcer les charpentes métalliques afin d'installer à terme des panneaux photovoltaïques (non prévus dans l'opération). L'éclairage sera également remplacé par un éclairage à LED plus performant.

Monsieur le président propose d'augmenter l'Autorisation de Paiement, ainsi que les crédits de paiement 2022, de 190 000 euros. En effet, l'évolution des coûts des matériaux et les surcoûts liés à la liquidation du couvreur ont généré une augmentation du chiffre de l'opération initialement estimée à 975 000 euros.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juin 2020 portant ouverture de la gestion en AP/CP,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°1 pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°2 pour ajustement du calendrier de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs à l'opération de réhabilitation des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz.

Aix-les-Bains, le 20 septembre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 48
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP032 - Toitures gymnases Marlioz - Révisions Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP032 - Toitures gymnases Marlioz		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	127-02AP		
Montant initial de l'opération :	975 000,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	975 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	975 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	1 165 000,00 euros	↗	
DEPENSES			
		Vote	Proposé
Dépenses réalisées 2020		12 729,52	12 729,52
Dépenses réalisées 2021		432 922,74	432 922,74
Dépenses programmées 2022		529 347,74	719 347,74
TOTAL		975 000,00	1 165 000,00
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions attendues			200 000,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			965 000,00
TOTAL			1 165 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AP/CP032 - Réhabilitation des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz - Révision n.3

Date de transmission de l'acte : 27/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 27/09/2022

Numéro de l'acte : d4296 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220920-d4296-DE

Date de décision : 20/09/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions